



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 juillet 2019

Délibération n° CA 2019-07.15

Position relative au projet de motion présenté par les représentants des personnels sur les moyens affectés aux parcs nationaux

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

Considérant la proposition d'une motion commune aux Parcs nationaux émise par les représentants des personnels des établissements des parcs nationaux et adressée en juin 2019 aux administrateurs ;

Considérant que le projet de motion commune n'a pas été discuté par le collectif des Parc nationaux (conférence des Présidents de Conseils d'administration et collège des directeurs) ;

Considérant d'un point de vue général l'urgence à agir en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité, et en conséquence le besoin de moyens dédiés sur les territoires d'innovation et de référence que sont notamment les parcs nationaux pour construire des solutions concrètes ;

- 1° Effectif du conseil d'administration : 51
- 2° Quorum : 26
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 36
- 4° Administrateurs prenant part au vote : 36
 - a) Nombre de suffrages exprimés pour : 25
 - b) Nombre de suffrages exprimés contre :
 - c) Nombre d'abstentions constatées : 11 (les représentants de l'Etat font part de leur abstention)
- 5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration,

après avoir entendu le représentant des personnels,

- prend en considération l'inquiétude générale des personnels sur la réduction globale des moyens affectés aux établissements publics des parcs nationaux ;
- rappelle le niveau insuffisant des moyens alloués au Parc national des Calanques, notamment en effectifs permanents ;
- fort de son expérience de jeune parc national, soutient la création très prochaine du Parc national de forêts en Champagne et Bourgogne et recommande au ministère de doter dans les toutes premières années le futur établissement des moyens humains pour atteindre rapidement un seuil d'équipe viable, condition déterminante pour l'exercice efficace de ses missions sur un territoire complexe et ainsi réussir son ancrage territorial ;

- partage l'inquiétude exprimée par les représentants des personnels des parcs nationaux sur la réduction des moyens qui présente un risque pour la mise en œuvre de la politique nationale des parcs nationaux ;
- souligne l'impératif de conserver des moyens suffisants pour honorer les engagements de l'Etat et des présidents élus des conseils d'administration, notamment sur la mise en œuvre de la charte, sur l'ingénierie et l'appui aux projets innovants favorisant la transition écologique ;
- est conscient de la nécessaire contribution des établissements publics des parcs nationaux à la modernisation de l'action publique, dans le nouveau cadre des opérateurs de l'eau et de la biodiversité ;

En conséquence, **le Conseil d'administration du Parc national des Calanques apporte son soutien à l'idée générale exprimée par les représentants des personnels et communique au ministère de tutelle leur message annexé à la présente délibération.**

Fait à Marseille, le 5 juillet 2019.

Le Président du Conseil d'Administration,



Didier REAULT

Motion commune pour les Conseils d'Administration des Parcs nationaux existants ou en projet – juin 2019

Madame/Monsieur le Commissaire du Gouvernement,
Madame/Monsieur la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Madame/Monsieur la Directrice,

Dans cette période où le dialogue budgétaire va s'engager entre nos établissements publics et notre tutelle pour la définition des budgets de l'année prochaine, tous les représentants des personnels de tous les Parcs nationaux existants et en projet souhaitent vous alerter de façon unanime et d'une seule voie sur l'avenir des moyens que l'État nous alloue.

En 2006, la loi de refondation des parcs nationaux en France a permis l'émergence de trois nouveaux parcs nationaux, et bientôt d'un onzième avec le GIP des forêts de Champagne-Bourgogne, mais aussi de dynamiser nos territoires grâce à une gouvernance intégrant davantage les acteurs et les élus locaux. Il s'agit de ne pas déconstruire ce qui a été fait et bien fait quinze ans après.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 a sonné l'alarme quant à la prise en considération de l'érosion de la biodiversité en France. L'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), réunie en session à Paris début mai, a publié un nouveau rapport basé sur plus de 15000 sources scientifiques : le constat de l'effondrement de la biodiversité est sans appel et doit faire l'objet de politiques locales et globales ambitieuses – ne serait-ce que pour la survie à terme de l'humanité.

En France, les parcs nationaux ont une place singulière et irremplaçable dans le système de préservation de cette biodiversité.

En effet, les parcs nationaux sont à la fois :

- ⑩ des territoires « sentinelles » pour le suivi de la biodiversité banale, mais aussi remarquable,
- ⑩ des territoires où l'on entreprend des actions de reconquête de la biodiversité,
- ⑩ des territoires d'innovation en matière de développement durable,
- ⑩ des établissements où servent des personnels soucieux du bien commun qu'ils protègent, et du service public qu'ils assurent,
- ⑩ un territoire où des femmes et des hommes vivent au sein d'une biodiversité remarquable et d'une richesse culturelle et paysagère exceptionnelle.

Forts de cette prise de conscience sur la nécessité de réagir au déclin des espèces, de ce cadre législatif ambitieux, de ces résultats remarquables, nous serions enclins, collectivement, à aborder l'avenir des parcs nationaux sous les meilleurs auspices.

Mais voilà, la réalité est toute autre. Vous avez pu constater à travers les exercices budgétaires successifs, que ces dernières années :

- ⑩ l'ensemble de nos établissements ont déjà subi des baisses drastiques de leurs moyens humains et financiers ;
- ⑩ que la création du Parc national des Calanques, et demain celui des forêts de Champagne-Bourgogne se font à moyens constants au sein de la « brique budgétaire » des parcs nationaux ;
- ⑩ et enfin que les réorganisations successives des services, sous le prétexte de faire « mieux avec moins », n'ont d'effets que de saper les valeurs et le moral des agents, mais aussi d'amener une certaine souffrance dans l'exercice de nos métiers.

Nous vous proposons de voter la motion suivante :

« Nous, Conseil d'Administration de l'établissement public du parc national de, alertons le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le Gouvernement français de l'impérieuse nécessité, au regard des enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité, d'assurer la pérennité du dispositif ambitieux que sont les parcs nationaux « à la française » dans une logique de gestion soutenable des territoires.

Ainsi en portant un regard pragmatique et réaliste sur les efforts de réduction de la dépense publique, nous sollicitons tout au moins :

- ⑩ le rattrapage à hauteur des besoins réels des dotations pour compte de service public des parcs existants,**
- ⑩ la fin des diminutions des moyens humains pour ces mêmes parcs existants,**
- ⑩ et la validation pérenne d'un principe d'affectation de moyens humains et financiers nouveaux pour chaque projet de parcs nationaux en cours et à venir.»**

Nous prions le Commissaire du Gouvernement de bien vouloir relayer cette motion à notre ministère de tutelle.